

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 février 2021 à 13 h 30, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-150-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-151-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 7.1 intitulé « *Remerciements pour les nombreuses années de service de madame Josée Robillard à titre de secrétaire attitrée au comité exécutif depuis 2001* ».

CE-2021-152-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 février 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-153-DEC

ATTENDU QUE Josée Robillard, secrétaire à la Direction du greffe et des affaires juridiques, a été la secrétaire attitrée à la confection de l'ordre du jour et de la documentation du comité exécutif depuis sa création en 2001;

ATTENDU QUE Josée prendra sa retraite le vendredi 26 février 2021;

ATTENDU QUE, sur une période de près de vingt (20) ans, Josée a produit l'ordre du jour et la documentation de près de 1 000 séances du comité exécutif;

ATTENDU QUE le comité exécutif souhaite la remercier et souligner son départ à la retraite;

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif souligne le professionnalisme et le dévouement de Josée Robillard, la remercie pour ses nombreuses années de service à l'emploi de la Ville de Terrebonne et lui souhaite une très bonne retraite amplement méritée.

CE-2021-154-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne fixe la rémunération et les conditions de travail de madame Stéphanie Beauchemin, à titre de responsable des communications au cabinet d'opposition Mouvement Terrebonne, à compter du 4 décembre 2020, selon ce qui est prévu au contrat de travail et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet d'opposition Mouvement Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie dudit contrat soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-155-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne fixe la rémunération et les conditions de travail de monsieur Mathieu Désilets, à titre de chef du cabinet d'opposition Mouvement Terrebonne, à compter du 2 décembre 2020, selon ce qui est prévu au contrat de travail et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet d'opposition Mouvement Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie dudit contrat soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-156-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Règlement d'emprunt de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne, sous le numéro 793.

QUE l'emprunt maximal soit et est de 9 400 000 \$ financé sur un terme de quinze (15) ans ainsi qu'une affectation de 600 000 \$ provenant du fonds général.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-157-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif de toponymie, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de désigner trois (3) voies de circulation situées dans la phase 2 du projet domiciliaire « Les Jardins d'Angora », par les toponymes suivants :

- A. Rue de l'Opawica identifiée par le lot 6 401 692 du cadastre du Québec;
- B. Rue d'Angora identifiée par les lots 4 993 302 et 6 401 691 du cadastre du Québec;
- C. Rue de l'Harricana identifiée par les lots 4 993 301, 6 401 689 et 6 401 690 du cadastre du Québec.

Le tout identifié au plan cadastral minute 27168, préparé par l'arpenteur-géomètre Normand Fournier.

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée pour formaliser les odonymes choisis auprès de la Commission de la toponymie du Québec.

QUE la Direction des travaux publics soit mandatée pour procéder à la conception et l'installation de la signalisation, au moment opportun.

CE-2021-158-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 47.

Président

Greffier